

Vous trouverez en pièces-jointes :

✉ **Le règlement du Salon des Arts de Longjumeau :**

Vous devrez en prendre connaissance et le signer sur place le jour du dépôt des œuvres.

✉ **La fiche d'inscription : à nous retourner par courriel ou courrier au plus tard le 15 décembre 2025**

À compléter, accompagnée si possible des photos de vos œuvres (non obligatoire).

J'attire votre attention sur le soin que vous porterez à établir ce document **dans sa totalité**. (Si vous rencontrez des difficultés ou souhaitez des précisions, contactez le service Culturel/Pôle Régie Spectacles au 01 64 54 19 16.

✉ **L'attestation sur l'honneur :**

Précisant que vous n'êtes pas un artiste professionnel.

✉ **Une fiche de dépôt des œuvres :**

À compléter et coller de façon visible au dos des œuvres le jour du dépôt des œuvres. Cette dernière permettra au service Culturel/Pôle Régie Spectacles d'identifier les œuvres lors de l'installation.

✉ **Une fiche mémo**, réunissant l'ensemble des informations concernant le Salon des Arts. **Cette fiche est à conserver.**

Votre dossier doit comprendre :

- La fiche d'inscription dûment complétée
- L'attestation sur l'honneur
- Le règlement approuvé et signé

Tout dossier incomplet où arrivant après la date **du 15 décembre 2025**, (cachet de la poste faisant foi), sera sur liste d'attente. Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée.

Important :

- Les jours de dépôts des œuvres seront les **lundi 19 et mardi 20 janvier 2026**, de 15h à 18h, à la Halle Mandela (Parc Nelson Mandela à Longjumeau),
- Le jour du retrait des œuvres sera le **dimanche 1^{er} février 2026**, à 18h, à la Halle Mandela (Parc Nelson Mandela à Longjumeau) après la remise des prix.

Le Salon des Arts de Longjumeau nécessite une grande rigueur d'organisation pour sa réussite. Ainsi, nous vous demandons de respecter les dates et heures de dépôt et de retrait (voir règlement du Salon des Arts de Longjumeau).

À cet effet, nous vous remercions de bien vouloir vous assurer que vos œuvres seront disponibles durant ces périodes.

Merci de nous retourner par courriel ou par courrier les documents complets énumérés ci-dessus à l'adresse suivante :

Mairie de Longjumeau
Service Culturel/Pôle Régie Spectacles
Salon des Arts
6 bis rue Léontine Sohier – BP 482
91164 LONGJUMEAU Cedex

culture@longjumeau.fr

01 64 54 19 16